



Déclaration préalable au CTA du 9 mars 2015
Répartition des moyens non enseignants et CPE

Depuis les attentats du mois de janvier, les déclarations voire injonctions, assignant à l'École un rôle essentiel dans la transmission des valeurs républicaines se sont multipliées. Outre qu'elles méconnaissent ou minimisent le travail au quotidien des équipes dans les établissements scolaires, elles permettent de poser la question fondamentale de la politique à mener pour que le Service public d'Éducation assure pleinement ses missions et pour que les personnels soient reconnus à la hauteur de leur qualifications.

Or le constat est dramatique : à cause de la politique d'austérité que le Gouvernement ne cesse de renforcer, les moyens non enseignants et CPE dont nous devons examiner le projet de répartition lors de ce CTA s'inscrivent dans un budget notoirement insuffisant pour garantir le bon fonctionnement du SPE et améliorer les conditions d'exercice des personnels. D'autre part, les orientations concrètes de pans entiers de la politique éducative contredisent le principe d'égalité et l'objectif de réussite de tous les élèves.

Moyens pour les services sociaux

Alors que le Président de la République et les ministres successifs de l'Éducation Nationale affirment que la lutte contre les inégalités sociales est une priorité et que l'école est un lieu privilégié d'éducation à la citoyenneté, les services sociaux, qualifiés pour y participer, sont encore fragilisés par les politiques mises en oeuvre.

En effet, dans le cadre des chantiers métiers débutés au 3 février 2014, la circulaire des missions des Assistants de service social de l'Éducation Nationale est encore en ré-écriture. Elle prévoit l'intervention des Assistants de service social dans les écoles du premier degré sans créations des moyens supplémentaires dédiés. Il nous paraît légitime d'intervenir le plus tôt auprès des élèves mais pour cela il faut des personnels en quantité suffisante pour exercer un véritable travail de prévention.

Le SNUASFP FSU, réuni en intersyndicale avec le SNASEN UNSA, la CGT Educ'Action, la FNEC FP FO et Sud Education n'a eu de cesse de rappeler lors des groupes de travail ministériels l'impossibilité d'intervenir dans ces écoles sans des moyens dévolus et sans réflexion sur le travail social à y développer.

Redéployer le service social scolaire ne fait qu'éparpiller les forces des équipes pluri professionnelles déjà mises à mal dans les établissements scolaires du secondaire. Et cela ne permet pas d'apporter un accompagnement social de qualité aux élèves et aux familles en difficultés sociales, familiales et éducatives dans le premier degré. Nous nous interrogeons sur la volonté réelle de ce gouvernement de changer la politique sociale et éducative en faveur des élèves.

Nous souhaitons, Monsieur le Recteur, un débat sur le fond sur le projet de répartition des secteurs d'intervention des collègues du service social en faveur des élèves dont nous attendons qu'il soit communiqué lors de ce CTA. Comment, en effet, sans moyen supplémentaire répondre aux

promesses ministérielles de couvrir les écoles situées en REP + : En alourdissant davantage la charge de travail des personnels ou en découvrant encore plus les établissements du second degré ?

Afin qu'un échange constructif puisse se mettre en place au sein du CTA entre les représentants du personnels et l'Administration sur la gestion des moyens dévolus aux services sociaux de l'académie, il a été acté en groupe de travail que seraient mis à disposition des représentants du personnel en CTA les secteurs actuels des assistantes de service social des 4 DSDEN. A l'ouverture de ce CTA, nous ne disposons toujours pas de ces documents malgré la promesse faite par monsieur le secrétariat général. Nous avons également demandé de disposer du classement de l'ensemble des établissements de l'académie en fonction du barème mis en place par le rectorat. Barème pour rappel qui n'a fait l'objet d'aucune discussion avec les représentants du personnel.

Moyens pour le service infirmier

L'académie de Versailles se voit attribuer 4 créations de poste pour la rentrée 2015-2016. C'est encore insuffisant pour couvrir les besoins des élèves.

Le SNICS-FSU dénonce encore cette année une répartition de ces postes dans certains départements qui ne peut répondre correctement aux besoins des élèves et à l'application des missions prioritaires de l'infirmière de l'Education nationale qui sont l'accueil, l'écoute et la relation d'aide ainsi que le suivi des élèves pour leur réussite scolaire.

Alors que la dernière note d'information n°5 de la depp confirme l'augmentation de l'absentéisme dans les lp, l'académie de Versailles fait le choix de supprimer des postes dans ces établissements notamment dans le Val d'Oise.

Les infirmières ne sont pas là pour se substituer aux médecins et à leur mission qui est encadrée par une loi.

Nous demandons la suppression de ces postes liés interdegré qui ne permettent en aucun cas de faire un travail satisfaisant auprès des élèves du second degré et du 1^{er} degré.

Moyens pour les services administratifs

Les moyens administratifs dans l'académie de Versailles ont été si fortement diminués entre 2007 et 2012 que l'académie assure la continuité du service public en remplaçant les personnels administratifs au delà du plafond d'emploi qu'elle finance sur le BOP 141 sur les moyens de remplacement des enseignants.

En 3 ans il y aura eu 200 postes administratifs créés sur le plan national dont 14 pour l'académie de Versailles. Cela compense à peine 5 pour cent le dépassement du plafond d'emplois.

C'est dans ce contexte que le seul sujet vraiment traité concernant les administratifs a été celui de la carte comptable mené avec beaucoup d'incompréhension et subi par les personnels.

La carte cible se réalise encore plus vite que prévu car elle a créé un traumatisme collectif et fait fuir de nombreux collègues. Sa mise en oeuvre a été réalisée dès ses début par des pressions et un manque évident de dialogue. Le sacro saint fondé de pouvoir de l'agent comptable est un gadget qui cache, en réalité, un mépris et une méconnaissance grandissante des métiers des administratifs en EPLE.

Nous appelons vivement sur l'ensemble de ce dossier dans l'intérêt du service et des personnels un renouvellement du dialogue par une Administration à son plus haut niveau plus à l'écoute des problématiques des gestionnaires et des agents comptables des EPLE.

2nd degré

Dans le second degré, de la conception et de l'organisation des enseignements au collège à celle des services et des missions des personnels enseignants et d'éducation, le Ministère prend le parti de

renier des engagements et des équilibres trouvés lors de la loi d'orientation et des chantiers sur les métiers. Il a ainsi décidé de faire passer en force le décret sur les imp qui, à rebours des principes qui avaient été affirmés de garantir la transparence et l'égalité de traitement, institue un pouvoir discrétionnaire du C/E, tout en permettant de faire des économies sur la masse salariale. Le projet de circulaire sur les IMP qu'il a soumis aux OS va bien au-delà de la simple définition des modes d'attribution des indemnités. Il prétend imposer une réorganisation des métiers et des missions à l'intérieur des établissements en dénaturant et déqualifiant des fonctions avec comme objectif de créer une hiérarchie intermédiaire.

Les informations concernant la rénovation du collège qui sont connues à cette date ne correspondent ni aux besoins des élèves ni aux demandes de la profession, reprenant les vieilles lunes de la réduction des horaires disciplinaires, de la mise en cause de la structuration disciplinaire des enseignements et du renvoi au local.

La définition du nouveau socle de connaissances, de compétences et de culture commune, et l'écriture des nouveaux programmes qui doit en résulter s'effectue à marche forcée, sur fond de conflit entre le CSP et la DEGESCO qui persiste à vouloir rétablir un socle, utilitariste et appauvri, proche de celui de 2005, avec des personnels, pourtant premiers experts de leurs métiers, mis sur la touche. Alors qu'un débat de fond est nécessaire, exigeant au moins la mise en œuvre d'une journée banalisée, seule une consultation éclair sur les nouveaux programmes est prévue, avec présentation des programmes définitifs au CSE en juillet.

A ces passages en force, à ce refus d'entendre et de discuter sur le fond s'ajoute la multiplication des annonces qui répondent davantage à des effets de communication qu'à la volonté réelle de mettre à œuvre une politique éducative à la hauteur des enjeux et des besoins. Le nouvel EMC, étendu aux sections technologiques en lycée après les débats surgis des attentats du 7 janvier, s'effectue sans que les modalités de sa mise en œuvre et son financement ne soient clarifiés. Le Ministère entend-il les renvoyer au local, au risque de créer des inégalités, en exigeant des établissements qu'ils prennent des moyens sur d'autres enseignements ?

Moyens CPE

L'examen du projet de répartition des emplois CPE soumis à ce CTA s'inscrit dans un budget pour le Second degré dont nous avons déjà dénoncé les insuffisances en terme de créations d'emplois pour absorber la hausse des effectifs et compenser les suppressions massives d'emplois antérieures à 2012. Avec 4700 élèves en plus par rapport aux prévisions et 3900 par rapport aux constats, les 2 emplois octroyés à l'académie de Versailles représente seulement 1 CPE en plus pour 2350 élèves en plus ou 1 CPE pour 1850 élèves en plus, selon la référence choisie, dans une académie qui voit, en lien avec la hausse des effectifs, de nouveaux établissements se créer et qui est confrontée depuis une dizaine d'année au tarissement de son potentiel de remplacement.

Cette indigence des moyens CPE mise en regard avec l'évolution des besoins, encore plus frappante que pour les moyens enseignants, amène à s'interroger sur l'avenir de la vie scolaire et de ses modes de fonctionnement. Le coordinateur de niveau d'enseignement, nouvel avatar du préfet des études, créé ex abrupto dans la circulaire sur les IMP se voit doter de compétences d'un CPE dont il n'a ni l'expertise ni la formation ni les conditions de service pour les exercer : faire le lien avec les équipes pédagogiques et le professeur principal pour le suivi des élèves, surveiller le décrochage, etc. Le SNES et la FSU tiennent à réaffirmer la place et le respect indispensables des missions et des qualifications des CPE pour le bon fonctionnement des établissements et la réussite des élèves. C'est pourquoi, ils s'opposent à la création des fonctions de coordinateur de niveau d'enseignement et exigent des créations d'emplois et de postes à la hauteur des besoins, soit 1 cpe pour 250 élèves dans les établissements.

Pour la FSU, il est urgent de mettre en place dans l'Education une politique qui se traduise par la reconnaissance et la revalorisation globale des personnels et de leurs métiers ainsi que l'octroi de moyens substantiels du Service public d'Education, lui permettant d'assurer l'ensemble de ses missions et de faire réussir les jeunes sur tous les territoires.

Cette nécessité pose celle du changement radical de politique se traduisant par l'abandon de l'austérité et de la remise en cause des protections et des garanties collectives dont les effets ravageurs sur le plan démocratique, économique et social sont de plus dénoncés, au profit d'une politique de croissance, de créations d'emplois et de justice sociale, faisant notamment du SPE une véritable et concrète priorité nationale et républicaine.

C'est pourquoi, la FSU, avec la CGT, FO et Solidaires, s'engage dans un processus de mobilisation de l'ensemble des salariés pour créer les conditions d'un rapport de force unitaire et obtenir un changement de cap. Elle appelle, tous les personnels de l'Education nationale, à faire de la journée de grève et de manifestation le 9 avril une réussite.